

Sécurité sociale

Si vous disposez d'une ordonnance médecin, la sécurité sociale vous rembourse 631,17 €.

TVA

L'application d'une TVA à 5,5 % est désormais possible lors de l'achat de votre Promener.

L'Etat

Auprès de l'Etat, vous avez le droit à un bonus pouvant aller jusqu'à 2 000 € (sans conditions de revenus).

Complémentaire santé

Suivant votre contrat, votre complémentaire peut vous aider à financer votre achat.

MDA

Faites un dossier auprès de votre MDA, des aides supplémentaires pourront vous être proposées en fonction de votre situation.

Autres

Votre ville, votre agglomération, votre département et même votre région peuvent également vous financer



DÉCOUVREZ LES AIDES POUR L'ACHAT D'UN PROMENER

- Voici les aides possibles selon votre situation.
- Contactez-nous pour un devis et si vous avez besoin de plus de renseignements

CONTACT :

contact@hprsolutions.fr

06 85 22 17 30

